



LE COMMISSAIRE INTERMINISTÉRIEL INFLUENZA

Le Commissariat interministériel Influenza inaugure www.influenza.be et 0800 99 777

Ce vendredi 18/11/2005, le commissariat interministériel inaugure son nouveau site web www.influenza.be et le numéro gratuit 0800 99 777. Ils constitueront tous deux un important canal d'information pour le citoyen ayant des questions sur la grippe hivernale ordinaire, la grippe aviaire ou sur une éventuelle pandémie de grippe.

Le site web a été créé en collaboration avec les différents services publics compétents et s'adresse au grand public. Une attention particulière a été consacrée à la claire distinction entre la grippe hivernale ordinaire, la grippe aviaire et une éventuelle pandémie étant donné que ces dernières semaines, les différents sujets ont été confondus. Le visiteur trouvera en outre des liens intéressants ainsi que tous les communiqués de presse, les circulaires et les imprimés établis. S'il devait toutefois encore avoir des questions, le visiteur peut toujours les poser en envoyant un e-mail à info@influenza.be.

Étant donné que tout le monde n'a pas accès à internet, il a été décidé de constituer un call center qui sera accessible tous les jours ouvrables de 9h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 18h00. Les heures d'ouverture peuvent être prolongées si cela s'avère nécessaire.

Nous donnons aujourd'hui le signal de départ. Notre tâche est de veiller à ce que le site web soit à jour, qu'il le reste et qu'il y ait un bon échange d'informations entre le site web et le call center de sorte qu'ils puissent se renforcer mutuellement. Nous travaillerons à une amélioration constante du contenu. Il a été convenu avec les partenaires qu'ils adaptent leur site web aux besoins en informations de leur public cible spécifique. Le portail www.influenza.be renverra les professionnels ayant besoin d'informations plus techniques, aux services compétents et ce à l'aide de liens.

Afin de faire connaître le call center auprès du grand public, un million et demi de dépliants seront imprimés et distribués via les médecins, les pharmaciens, les vétérinaires, la poste et les maisons communales. De plus, un million et demi de dépliants trilingues seront distribués dans les aéroports belges aux voyageurs en partance pour les régions touchées ainsi qu'à ceux qui en reviennent. Ces dépliants informeront les voyageurs sur les mesures de précaution à prendre pour ne pas être contaminés par le virus de la grippe aviaire et pour ne pas importer le virus en Belgique.

Le commissariat interministériel Influenza travaille conjointement avec les services publics fédéraux Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et ses institutions scientifiques, Affaires étrangères, Affaires intérieures, avec l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire et les différentes régions et communautés à un plan d'approche pour une meilleure gestion de la grippe aviaire et d'une éventuelle pandémie de grippe dans notre pays. La création et la gestion d'un site web complet et d'un call center cadrent dans cette mission.

